

Ouverture des réservations le 12/11/2025

Ouverture le 17/11/2025 pour la Corse du 30/05 au 28/06/2026 et du 29/08 au 27/09/2026
et pour la semaine du 27/06 au 05/07/2026 pour toutes les destinations

Réservation

Nom du CSE adhérent à Inter CE 42 :

Date de la réservation :

Aucune réservation ne sera prise en compte avant la date d'ouverture des réservations.

Réservé aux CSE adhérents 2026

Choix (par ordre de préférence - sous réserve de disponibilités)

Date du séjour : du au Nombre semaine(s) :

Basse saison (hors juillet et août) - du samedi au samedi (ou du dimanche au dimanche en fonction des établissements)

1er choix / nom de l'établissement :

2ème choix / nom de l'établissement :

3ème choix / nom de l'établissement :

Tous les champs doivent obligatoirement être renseignés. Toute réservation incomplète ne pourra être traitée.

Titulaire du séjour

Nom du salarié :

Prénom du salarié :

Adresse complète du salarié :

Tél. du salarié :

Email du salarié :

Plaque immatriculation du véhicule entrant
dans l'établissement :

Liste complète de tous les participants

Toute personne non inscrite pourra être refusée à l'arrivée

	Nom / Prénom	Date de naissance
1	S A L A R I É	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
Animal (supplément à régler sur place) : ☐ oui ☐ non		

Règlement (à joindre impérativement à la réservation)

Assurance annulation : 14€ pour un séjour d'un montant maximum de 370€ ☐ oui ☐ non

4,5% du prix du séjour pour un séjour d'un montant supérieur à 370€

185€ la semaine basse saison hors juillet et août

370€ la semaine pour la Corse du 30/05 au 28/06/2026 et du 29/08 au 27/09/2026

370€ la semaine pour toutes les destinations du 27/06 au 05/07/2026

Total à régler : € (taxes de séjour et options non-incluses)

Conditions générales

- Dans le forfait, la location est consentie pour le nombre de personnes maximum, enfants/bébé compris, précisé sur le descriptif de l'hébergement.
- Les locations débuteront à partir de 17H le jour de l'arrivée et se termineront avant 10H le jour du départ (voir bon d'échange). Toute arrivée tardive devra faire l'objet d'une demande préalable.
- Dans la mesure où l'établissement accepte les chiens, un seul chien sera admis muni de son carnet de vaccination à jour, sauf catégorie 1 et 2, celui-ci fera l'objet d'une redevance journalière définie par l'établissement, à la charge du client, non compris dans le forfait. Chats et NAC interdits.
- Les hébergements dans les établissements peuvent être des chalets ou des mobil-homes de différentes catégories, avec 2 ou 3 chambres, le choix ne sera pas possible, seul le critère du nombre de personnes et de la disponibilité de l'hébergement sera pris en compte pour la réservation. L'agence se réserve la possibilité de modifier les réservations si le client n'a pas respecté ce mode d'attribution.
- Dans le forfait, la présence d'un véhicule dans l'établissement est comprise, un deuxième véhicule peut être autorisé (souvent sur un parking extérieur) et moyennant une redevance journalière définie par l'établissement à la charge du client.
- Le client devra à son arrivée, déposer une caution, variable selon les établissements, sous forme de chèque, espèces ou empreinte carte bleue, qui sera restituée après contrôle de l'inventaire de fin de séjour (parfois retournée par courrier, ou détruite).
- Le nettoyage de la location au moment du départ est à la charge du client. Si l'état de propreté de l'habitat est jugé insatisfaisant, il sera retenu une somme forfaitaire définie par l'établissement d'accueil sur la caution engagée.
- Le client devra acquitter sur place la taxe de séjour, non comprise dans le forfait, suivant les barèmes en vigueur et parfois une taxe écoparticipation.
- En cas de trouble de voisinage ou de nuisance conformément aux lois publiques, l'établissement pourra procéder à l'expulsion des clients.

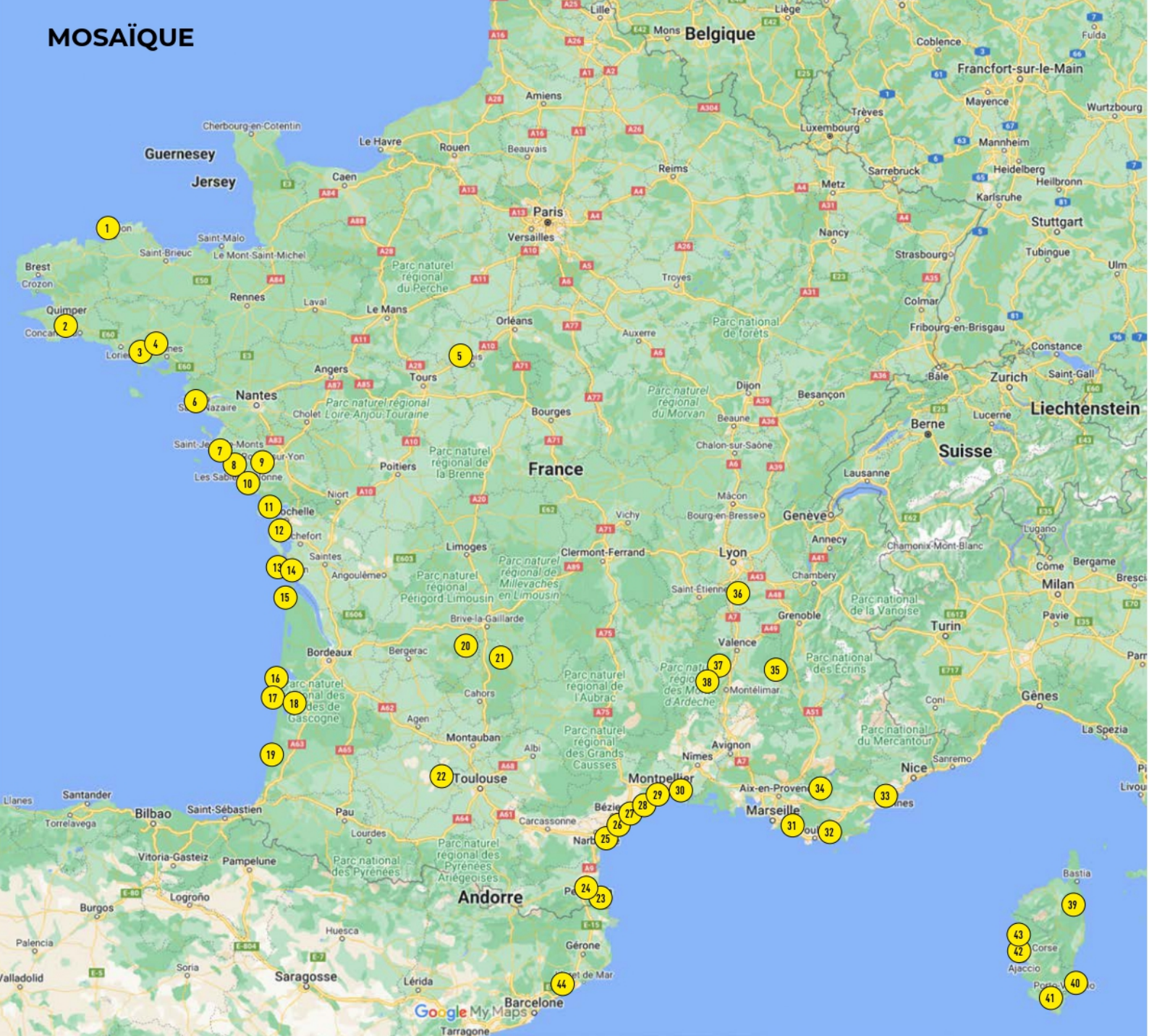
Conditions d'annulation et de modification

- Pour toute modification sur le séjour, veuillez toujours passer par l'intermédiaire d'Inter CE 42.
- En cas de trouble de voisinage ou de nuisance conformément aux lois publiques, l'établissement pourra procéder à l'expulsion des ressortissants du client. L'établissement informera l'agence et celle-ci informera par lettre recommandée avec accusé de réception le client.
- Toute annulation donnera lieu aux pénalités suivantes :
 - Jusqu'à 21 jours avant la date d'arrivée : 20 €
 - Entre 20 jours et 8 jours de la date d'arrivée : 1 semaine neutralisée par hébergement réservé
 - Entre 7 jours et la date d'arrivée : totalité du ou des séjours neutralisés.

Pour toute annulation, merci de nous transmettre les justificatifs et les certificats nécessaires.

En cas d'annulation injustifiée, INTER CE 42 se réserve le droit de refuser toute nouvelle réservation.

Tout dossier transmis à Inter CE 42 vaut acceptation de ces conditions.



- | | | | |
|--|--|--|--|
| ① - Les Alizés (22) ★★★★★ | ⑩ - Les Pirons (85) ★★★★★ | ⑲ - Les Grottes de Roffy (24) ★★★★★ | ⑲ - Les Dauphins (83) ★★★ |
| ② - La Mer Blanche (29) ★★★★★ | ⑪ - La Belle Henriette (85) ★★★★★ | ⑳ - Les Cigales (46) ★★★ | ⑳ - Les Palmiers (83) ★★★★★ |
| ③ - Le Fort Espagnol (56) ★★★★★ | ⑫ - Les Gros Joncs (17) ★★★★★ | ㉑ - Lac de Thoux (32) ★★★ | ㉑ - La Vallée du Paradis (83) ★★★★★ |
| ④ - Le Kervilor (56) ★★★★★ | ⑬ - Palmyre Loisirs (17) ★★★★★ | ㉒ - Camping les Marsouins (66) ★★★★★ | ㉒ - Camping la Farigoulette (04) ★★★★★ |
| ⑤ - Ferme Pédagogique de Prunay (41) ★★★★★ | ⑭ - Camping Pontailac-Plage (17) ★★★★★ | ㉓ - le Bosc (66) ★★★★★ | ㉓ - Le Lac Bleu (26) ★★★ |
| ⑥ - Les Ajoncs d'Or (44) ★★★★★ | ⑮ - Médoc-Plage (33) ★★★★★ | ㉔ - Camping la Côte des Roses (11) ★★★★★ | ㉔ - Camping Bontemps (38) ★★★★★ |
| ⑦ - L'Evasion (85) ★★★★★ | | ㉕ - Domaine Monplaisir (34) ★★★★★ | ㉕ - Domaine du Cros d'Auzon (07) ★★★★★ |
| ⑧ - Camping Campilò (85) ★★★★★ | | ㉖ - Le Clos Virgile (34) ★★★★★ | ㉖ - Camping le Pommier (07) ★★★★★ |
| ⑨ - Riez à la Vie (85) ★★★★★ | | ㉗ - Les Salisses (34) ★★★★★ | ㉗ - San Damiano (Corse) ★★★★★ |
| | | ㉘ - Beau Rivage (34) ★★★★★ | ㉘ - Pitrera Village (Corse) ★★★ |
| | | ㉙ - L'Eden (30) ★★★★★ | ㉙ - Kévano (Corse) ★★★ |
| | | | ㉙ - U-Sommalu (Corse) ★★★ |
| | | | ㉙ - Le Sagone (Corse) ★★★★★ |
| | | | ㉙ - La Masia 2ème Catégorie (Espagne) |